

### **WHA13.39      Renouvellement du contrat du Directeur général**

La Treizième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant la décision prise par la Douzième Assemblée mondiale de la Santé dans la résolution WHA12.47 au sujet du renouvellement du contrat du Directeur général;

Ayant pris connaissance des lettres échangées entre le Directeur général et le Président de la Douzième Assemblée mondiale de la Santé et dans lesquelles le Directeur général s'est déclaré disposé à accepter le renouvellement de son contrat,

1. SE FÉLICITE de la décision prise par le Directeur général de continuer à consacrer ses services au bon fonctionnement de l'Organisation mondiale de la Santé; et
2. NOTE que le renouvellement de l'accord sur les conditions d'engagement du Directeur général a été signé par le Président de la Douzième Assemblée mondiale de la Santé et par le Directeur général.<sup>1</sup>